

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2026-078

A R R E T E

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et suivants,
En raison de la cérémonie patriotique du samedi 9 mai 2026 commémorant la reddition allemande du 9 mai 1945,

A R R E T E :

ARTICLE 1 : La circulation sera interdite, à tout véhicule, rue du 8 Mai 1945 (RD55), depuis l'intersection de la rue d'Herzeele (RD17) jusqu'à l'intersection de la Steen Straete (VC304), et ce, le samedi 9 mai 2026 de 10h à 12h environ.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit à tout véhicule rue du 8 mai (RD55) depuis le rond-point de la rue d'Herzeele jusqu'à la sortie d'agglomération, et ce, le samedi 9 mai 2026 de 8h à 12h environ.

ARTICLE 3 : Des panneaux de signalisation matérialiseront ces dispositions et celles-ci entreront en vigueur dès leurs mises en place et prendront fin dès leurs retraits.

Une déviation sera mise en place comme suit :

- Les Véhicules venant de Wylder et se dirigeant vers Wormhout seront déviés par la Steen Straete dite Voie Romaine (VC 304), puis Route d'Herzeele (RD17) **et inversement**.

Les riverains situés dans le secteur de la manifestation devront prévoir de sortir leur véhicule sous peine d'être bloqués.

ARTICLE 4 : Tous les véhicules en infractions sont considérés en stationnement gênant (R417-10 du Code de la route) et pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs propriétaires.

ARTICLE 5 : La Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera affiché et transmis à
Madame la Major de la brigade de Gendarmerie de WORMHOUT,
Monsieur le Subdivisionnaire Territoriale du Conseil Général de WORMHOUT,
Monsieur le Lieutenant Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de LILLE,
Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord,
Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord,
Monsieur le Directeur des Transports Départementaux,
Monsieur le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E,
MM. les Présidents des Syndicats de Transports,
MM. les co-Directeurs du C.R.I.C.R de VILLENEUVE D'ASCQ.
Au réseau Arc-en-Ciel et Delgrange Voyages.

Fait à WORMHOUT, le 05/05/2026

Le Maire,

David CALCOEN



Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 05/05/2026
Le Maire,

David CALCOEN

